

Décret

Générale

modern

Décret n° 2016-083/PR/MI portant modification du Décret n° 2013-092/PR/MI relatif à la tenue, des galons et des équipements de la Police Nationale.

n° 2016-083/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
10 avril 2016

Numéro JO
n° 7 du 14/04/2016

Date du numéro
14 avril 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution en date du 15 septembre 1992

VULa Loi n°46/AN/04/5ème L portant statut et organisation de la Direction de la Police Nationale

VULe Décret n°88-054/PR/MINTdu 11 juin 1988 portant sur le descriptif des différentes tenues d'uniformes portées par le personnel de la Police Nationale

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

VUL'Arrêté n°79-0424/MI/AA du 13 avril 1978 portant réglementation de l'uniforme de la Police Nationale

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est modifié le Décret n°2013-092/PR/MI en date du 22 mai 2013 portant sur la tenue, les galons et les équipements de la Police Nationale en son Article 1er, IIIème partie concernant les uniformes de l'Unité de Garde de la Cité Ministérielle, comme suit

- Les uniformes de l'unité de garde de la Cité Ministérielle1) Les agents, sous officiers et officiers
- Une tenue de travail composée de
- Un pantalon en tissu-couleur Vert-Olive
- Une chemisette en tissu à manches courtes, avec pattes et poches, col ville couleur Vert-Claire

- Un Béret de couleur Vert-Olive
- Un insigne de poitrine métallique sur patte de cuir
- Une paire de manchons d'épaule couleur bleu roy avec l'emblème et le grade correspondant
- Un écusson de bras gauche, forme circulaire aux couleurs nationales portant l'inscription "police"
- Une ceinture de couleur noire boucle dorée
- Un Ceinturon de couleur noire avec boucle dorée
- Une paire de rangers en cuir de couleur noire
- Une paire de chaussettes de couleur noire
- Une cravate couleur Vert-Olive.2) Une tenue de cérémonie composée de
- Un pantalon en tissu-couleur Vert-Olive
- Une veste Vert-Olive au col ville
- Un Béret de couleur Vert-Olive
- Un insigne de poitrine métallique sur patte de cuir
- Une paire de manchons d'épaule couleur bleu roy avec l'emblème et le grade correspondant
- Une ceinture de couleur Noire, boucle dorée
- Une paire de chaussures basses en cuir de couleur noire
- Une paire de chaussettes de couleur noire
- Une aiguillette bleu roy.

Article 2

Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de signature, sera enregistré, exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH